



ROMÂNIA



PREȘEDINTELE
ROMÂNIEI

Conférence
sous le
Haut Patronage
du Président
de la Roumanie

18ème Assemblée générale
organisée sous le Haut Patronage du
Président de la Roumanie
21 au 24 septembre 2021
Bucarest-Roumanie

INFORMATION GÉNÉRALE



AUF - Révélateur du génie de la Francophonie scientifique

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Qu'est-ce que l'Assemblée générale de l'AUF ?

Organisée tous les quatre ans, l'Assemblée générale est l'organe suprême de l'AUF.

Elle réunit tous les établissements membres de l'AUF pour définir la politique générale et les grandes orientations de l'AUF. Elle a également pour rôle d'approuver le rapport d'activité de la période écoulée, d'élire le.la Président.e de l'AUF et de renouveler la composition de son Conseil d'administration.

Les membres titulaires y disposent d'une voix délibérative, et les membres associés d'une voix consultative.

L'Assemblée générale est un des rares forums universitaires au monde à pouvoir réunir des représentants de plus de 1000 établissements d'enseignement supérieur et de recherche issus de plus de 120 pays. Elle est une occasion unique de réseautage, d'échanges et de partage de bonnes pratiques.

Quand se tiendra l'Assemblée générale quadriennale ?

La 18^e Assemblée générale quadriennale de l'AUF se tiendra du **21 au 24 septembre 2021**.

Où se tiendra l'Assemblée générale quadriennale ?

Avec la pandémie de la Covid-19, l'AUF doit s'adapter et proposer à ses membres la tenue de l'Assemblée générale quadriennale de 2021 en **hybride** ; en présentiel à l'Université Politehnica de Bucarest en Roumanie et en ligne, à distance sur une plateforme numérique sécurisée.

Qui peut participer à l'Assemblée générale quadriennale ?

La participation à l'Assemblée générale est réservée à la **plus haute autorité (PHA)** d'un établissement membre de l'AUF, membre titulaire comme associé.

La PHA de l'établissement membre peut décider de s'inscrire à l'Assemblée générale ou déléguer un des responsables de son établissement pour la représenter.

Comment s'inscrire à l'Assemblée générale quadriennale de septembre 2021 ?

Les inscriptions se feront **en ligne** sur une plateforme sécurisée (appelée Agathe).

Les liens d'inscription sont envoyés par courrier électronique à la PHA des établissements membres de l'AUF à l'adresse électronique communiquée à l'AUF.

Les inscriptions sont ouvertes du **2 août au 19 septembre 2021** (minuit UTC -4).

Comment savoir si un établissement est membre titulaire ou associé de l'AUF ?

Il suffit d'effectuer une recherche sur l'annuaire des établissements membres disponible sur le site de l'AUF : www.auf.org/membres/.

LES CANDIDATURES

Qui peut être candidat.e ?

Pour être éligible, le.la candidat.e doit être **Recteur.rice, Président.e ou Directeur.rice d'établissement ou Professeur.e de l'enseignement supérieur ou chercheur.euse de grade équivalent, en activité** d'un établissement **membre titulaire** de l'AUF, **à jour de cotisation** (c'est-à-dire qui n'a pas d'arriérés de trois ans et plus, incluant l'année 2020).

Il.elle doit également **être inscrit.e à l'Assemblée générale** comme représentant mandaté de leur établissement.

Comment présenter sa candidature ?

Pour que les candidatures soient recevables, le.la candidat.e doit être **inscrit.e à l'Assemblée générale comme représentant.e mandaté.e** d'un membre titulaire à jour de cotisation.

Le.la représentant.e inscrit.e à l'Assemblée générale **doit répondre aux critères d'éligibilité** (cf. ci-dessus) pour présenter sa candidature à la Présidence ou à l'un des sièges du Conseil d'administration.

Un.e candidat.e ne peut être candidat.e à la Présidence et au Conseil d'administration à la même Assemblée générale.

Toutes les **candidatures doivent être déposées** 30 jours avant l'ouverture de l'Assemblée générale, c'est-à-dire **au plus tard le 20 août 2021**.

Toutes les candidatures doivent être **communiquées au Secrétariat de l'Assemblée générale** à l'adresse suivante : AUF-AG-candidatures@auf.org.

Le dossier de candidature doit inclure **une lettre de motivation, un curriculum vitae et une description de la vision de la Francophonie scientifique** du.de la candidat.e.

Chaque candidat.e doit **proposer son.sa suppléant.e**, qui doit aussi être inscrit.e à l'Assemblée générale de septembre 2021 comme représentant.e mandaté.e d'un membre titulaire à jour de cotisation (le(s) prénom(s), le(s) nom(s), le nom de l'établissement membre titulaire suffisent pour le.la suppléant.e).

Qui valide et communique les candidatures ?

L'**éligibilité** de chaque candidature reçue dans les délais sera **validée par le bureau du Conseil d'administration sortant** et la liste des candidatures validées ainsi que les dossiers de candidatures complets seront **communiqués par l'AUF aux membres titulaires** de l'AUF au **plus tard le 6 septembre 2021**.

LES ÉLECTIONS

Qui a le droit de vote ?

Un **membre titulaire** dispose d'**une voix**.

Seul **le.la représentant.e mandaté.e** peut exercer son droit de vote.

Le vote par procuration n'est pas autorisé (c'est-à-dire qu'un membre ne peut pas représenter un autre membre).

Comment se déroule l'élection du.de la Président.e ?

Le.la Président.e est élu.e au **suffrage universel** des membres **titulaires**.

Chaque membre titulaire, par la voix de son.sa représentant.e mandaté.e, votera pour un.e candidat.e.

Le.la Président.e est élu.e à la **majorité absolue des voix exprimées**.

Comment se déroule l'élection des membres du Conseil d'administration ?

Les élections pour combler les 18 sièges au Conseil d'administration se tiennent **sur une base régionale** et ces sièges sont répartis selon les **dix régions de l'AUF** et **au prorata du nombre de titulaires** par région.

La **répartition** des 18 sièges du Conseil d'administration de l'AUF est la suivante :

- AUF - Afrique centrale et des Grands Lacs : 2
- AUF - Afrique de l'Ouest : 2
- AUF - Amérique : 1
- AUF - Asie-Pacifique : 1
- AUF - Caraïbe : 1
- AUF - Europe centrale et orientale : 1
- AUF - Europe de l'Ouest : 5
- AUF - Maghreb : 3
- AUF - Moyen-Orient : 1
- AUF - Océan indien : 1

Chaque membre titulaire, par la voix de son.sa représentant.e mandaté.e, votera pour un.e candidat.e ou des candidat.e.s de sa région uniquement.

Les membres du Conseil d'administration sont élus à la **majorité relative des voix exprimées**.

Comment chaque représentant mandaté va-t-il.elle voter ?

Les élections se déroulent uniquement **en ligne** sur la même plateforme sécurisée utilisée pour l'inscription.

Chaque membre titulaire aura donc un lien unique sécurisé avec lequel son.s.a représentant.e mandaté.e pourra voter.

Chaque représentant.e mandaté.e inscrit.e sera émargé.e et pourra accéder à **deux salles de vote** : une pour la Présidence et un autre pour le ou les sièges du Conseil d'administration de la région AUF à laquelle appartient le membre titulaire qu'il.elle représente.